

XPFIBRE.CVN (EX COVAGE NETWORK)

5 AVENUE DE LA CRISTALLERIE

AVENUE DE LA CRISTALLERIE
92310 SEVRES

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

édité le 13/06/2023

Certifiés conformes par le représentant légal

DocuSigned by:

EF908CDCC0604E3...

M. Lionel Recorbet
Président

XPFIBRE.CVN (EX COVAGE NETWORK)
COMPTÉ DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Présenté en Euros Edité le 13/06/2023

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%			
Ventes de marchandises	152 758 472		152 758 472	100,44	1 569 018	1,22	151 189 454	N/S			
Production vendue biens	-96		-96	0,00			-96	N/S			
Production vendue services	-674 424		-674 424	-0,43	127 498 297	98,78	-128 172 721	-100,52			
Chiffres d'Affaires Nets	152 083 952		152 083 952	100,00	129 067 315	100,00	23 016 637	17,83			

Production stockée	28 769 135	18,92			28 769 135	N/S
Production immobilisée	2 232 755	1,47			2 232 755	N/S
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	1 112 815	0,73	2 632 571	2,04	-1 519 756	-57,72
Autres produits	2	0,00	839 322	0,65	-839 320	-99,99
Total des produits d'exploitation (I)	184 198 658	121,12	132 539 208	102,69	51 659 450	38,98
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	128 231 785	84,32	3 675 600	2,85	124 556 185	N/S
Variation de stock (marchandises)			84	0,00	-84	-100,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 294 961	1,51	3 666 755	2,84	-1 371 794	-37,40
Variation de stock (matières premières et autres approv.)	64 983 897	42,73	127 068 015	98,45	-62 084 118	-48,85
Autres achats et charges externes	283 006	0,19	998 799	0,77	-715 793	-71,66
Impôts, taxes et versements assimilés	4 097 073	2,69	19 217 167	14,89	-15 120 094	-78,67
Salaires et traitements	1 850 034	1,22	12 059 825	9,34	-10 209 791	-84,65
Charges sociales	3 653 880	2,40	7 230 444	5,60	-3 576 564	-49,46
Dotations aux amortissements sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant	238 258	0,16	633 176	0,49	-394 918	-62,36
Dotations aux provisions pour risques et charges	39 760	0,03	482 297	0,37	-442 537	-91,75
Autres charges	91 089	0,06	589 560	0,46	-498 471	-84,54
Total des charges d'exploitation (II)	205 763 744	135,30	175 621 721	136,07	30 142 023	17,16
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-21 565 086	-14,17	-43 082 513	-33,37	21 517 427	49,94
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées	2 811 610	1,85	563 313	0,44	2 248 297	399,12
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)	2 811 610	1,85	563 313	0,44	2 248 297	399,12
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-2 811 610	-1,84	-563 313	-0,43	-2 248 297	-399,11
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-24 376 696	-16,02	-43 645 826	-33,81	19 269 130	44,15

XPFIBRE.CVN (EX COVAGE NETWORK)
COMPTÉ DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Présenté en Euros Edité le 13/06/2023

COMPTÉ DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 787 612	7,09			10 787 612	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	34	0,00	84 573 315	65,53	-84 573 281	-99,99
Reprises sur provisions et transferts de charges	90 194 344	59,31	1 374 000	1,06	88 820 344	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)	100 981 991	66,40	85 947 315	66,59	15 034 676	17,49
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 757 206	7,07	186 506	0,14	10 570 700	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 089 277	3,35	88 763 053	68,77	-83 673 776	-94,26
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	53 447 478	35,14	90 194 344	69,88	-36 746 866	-40,73
Total des charges exceptionnelles (VIII)	69 293 961	45,56	179 143 903	138,80	-109 849 942	-61,31
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	31 688 030	20,84	-93 196 588	-72,20	124 884 618	134,00
Participation des salariés (IX)			-94 877	-0,06	94 877	-100,00
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	285 180 649	187,52	218 486 523	169,28	66 694 126	30,53
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	277 869 314	182,71	355 234 060	275,23	-77 364 746	-21,77
RÉSULTAT NET	7 311 335	4,81	-136 747 537	-105,94	144 058 872	105,35
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

XpFibre.CVN

Société par actions simplifiée au capital de 4 544 584 €
Siège social : 3-5-7 avenue de la cristallerie – Immeuble Crisco
92310 SEVRES
508 094 927 R.C.S NANTERRE
(la « Société »)

DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

EN DATE DU 20 JUIN 2023

Le 20 juin 2023,

La société **XpFibre.co**, société par actions simplifiée au capital social de 18 095 200 euros, dont le siège social est situé 3-5-7 avenue de la cristallerie à Sèvres (92310), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 479 281 495, représentée par son Président Monsieur Lionel Recorbet,

Propriétaire des 206.572 actions composant l'intégralité du capital social de la Société,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Texte des résolutions proposées,

Le Commissaire aux comptes, DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquées est absent et excusé.

A pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président ;
- Approbation des frais et charges non déductibles fiscalement ;
- Conventions règlementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Continuation de l'activité malgré que les capitaux propres soient toujours inférieurs à la moitié du capital social ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'actionnaire unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 3-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'actionnaire unique donne quitus et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique constate qu'aucune convention nouvelle, au sens de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'est intervenue au cours de l'exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique constate que l'exercice clos au 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice de 7 311 335 euros et décide, sur proposition du Président, de l'affecter au compte « Report à Nouveau ».

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du fait que les capitaux propres sont toujours inférieurs à la moitié du capital social, l'actionnaire unique décide, conformément à l'article L225-248 du code de commerce, de poursuivre l'activité de la société.

CINQUIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légalement requises, notamment de publicité et de dépôt.

Plus n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique.

DocuSigned by:

EF908CDCC0604E3...

XpFibre.Co
Représentée par Lionel Recorbet

**RAPPORT DE GESTION PRESENTE A L'ASSOCIE UNIQUE APPELE A STATUER
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Cher Associé,

En application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Votre Commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1 Activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

L'activité principale de la société consiste :

- à réaliser des prestations de services auprès des sociétés titulaires de délégations de service public dans le domaine des communications électroniques, et dans lesquelles l'associé unique de la société a indirectement une participation au travers de la société par actions simplifiée XpFibre.CO. Il s'agit de la partie services,
- à concevoir, déployer, exploiter et commercialiser le réseau de transport national des filiales de XpFibre.CO. Il s'agit de la partie RTN.

1.2 Faits marquants de la société XpFibre.CVN

Entrée en vigueur CMO et fin de contrat de sous-traitance historique

2022 marque l'entrée en vigueur en année pleine du contrat de déploiement maintenance (CMO) conclu avec Altice France, ainsi que les modalités de réalisation des prestations de services auprès des DSP clientes, du modèle de construction à l'avancement au modèle d'achat/revente de prises optiques FTTH.

L'entrée en vigueur du CMO marque également la fin de contrat avec Eiffage et Circet, sous-traitants de premier plan dont les protocoles transactionnels ont abouti sur l'exercice, générant des pénalités refacturées en totalité à Altice France.

La livraison des premières prises FTTH et le démarrage de la commercialisation sur plusieurs zones (AMEL Savoie Connectée, AMEL Saône et Loire, Vallée de Chamonix Mont Blanc Connectée) se sont déroulés dans un contexte de difficulté à émettre la documentation technique nécessaire à la facturation du déploiement par XpFibre.CVN.

Des provisions ont été constituées pour refléter le montant des prestations de construction réalisées sur l'exercice, sous forme de factures à établir.

1.3 Activité de la Société en matière de recherche et développement

En application de l'article L. 232-1 du Code de commerce nous vous rappelons que la Société n'a eu aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

1.4 Evènements importants intervenus postérieurement à la clôture

L'assignation Hestia

Le 8 décembre 2020 la société XpFibre Network a procédé à l'acquisition de 100% du groupe Covage. Cette acquisition a été autorisée par la Commission Européenne le 17 novembre 2020 sous réserve du respect de certains engagements, dont la cession à un tiers d'une partie des actifs et titres du groupe Covage. Hestia, filiale du groupe Altitude Infrastructure a signé une promesse d'achat le 1er juillet 2021, le closing de l'opération ayant eu lieu le 30 septembre 2021.

Par acte d'huissier du 1er mars 2023, Hestia a assigné Covage SAS et Covage Networks à comparaître devant le Tribunal de commerce de Paris. Cette Assignation s'inscrit dans le prolongement de deux mises en demeure envoyées par Hestia aux motifs de manquements contractuels et de défaut du respect d'obligation précontractuelle d'information dans le cadre de la cession. Le montant de l'indemnité réclamée s'élève à 218M€.

Cette affaire a été appelée à une première audience de procédure devant le Tribunal de commerce de Paris le 30 mars 2023. Compte tenu de la complexité du dossier, il est peu probable que l'affaire soit jugée définitivement durant l'année 2023. La société n'a pas comptabilisé de provision dans les comptes au titre de l'exercice 2022 compte tenu du caractère préliminaire de la procédure et des premières analyses réalisées sur les pièces produites en date du 17 mars 2023.

1.5 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les axes de développement pour l'année 2023 seront les suivants :

- Concernant la partie services : La société poursuivra son activité de prestations de services auprès des sociétés titulaires de délégations de service public dans le domaine des communications électroniques ;
- Concernant la partie travaux : CVN assurera la livraison de prises optiques aux DSP clientes au moyen du contrat de déploiement conclu avec Altice France.

2. RESULTATS FINANCIERS DE XPFIBRE.CVN SAS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, que nous soumettons à votre approbation, sont établis conformément au Plan Comptable Général (règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC 2015-06 et 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables), aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France (prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices).

Le Président a considéré que les comptes annuels pouvaient être préparés en application du principe de continuité d'exploitation en raison principalement du soutien financier accordé par XpFibre Holding.

2.1 Compte de résultat

Résultat d'exploitation

Les produits d'exploitation d'un montant de 184 198 658 euros se composent principalement du chiffre d'affaires liés aux prestations de services de construction ainsi qu'aux prestations télécom (location de fibre (Lan To Lan), backbone, ...).

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2022 se composent principalement de :

- Vente de prises FTTH aux DSP clientes pour 124 287 737 euros, de maintenance pour 4 669 031 euros et d'autres services aux DSP pour 15 949 077 euros (IT, assistance générale, assurance, personnel...)
- Prestations Télécom hors Groupe pour 5 311 859 euros

Les autres produits d'exploitation correspondent à :

- Production immobilisée 2 232 755 euros (capitalisation des coûts afférant à la maîtrise d'œuvre des projets de déploiement)
- Variation de stock pour 28 769 135 euros (prises commandées dans le cadre du contrat de déploiement auprès d'Altice et non livrées aux DSP clientes).

Les charges d'exploitation s'élèvent à 205 763 744 euros, dont essentiellement :

- 128 231 785 euros d'achats de marchandises correspondant aux achats de prises optiques, dont 120 470 707 à Altice France. En 2021, les frais liés à la construction étaient enregistrés en autres achats et charges externes, au fur et à mesure de la construction, d'où la variation du poste en 2022.
- 2 294 961 euros de variation de stock d'équipement consommés ;
- 64 983 897 euros d'autres achats et charges externes, contre 127 068 015 euros en 2021, les frais de construction de prises étant désormais majoritairement qualifiés d'achats de marchandises (prises optiques).
- 4 097 073 euros de salaires et traitements (contre 19 217 167 euros en 2021, compte tenu de la cession Divest en septembre 2021);
- 1 850 034 euros de charges sociales;
- 3 168 866 euros de dotations aux amortissements sur immobilisations.

Le résultat d'exploitation fait ainsi ressortir une perte de 21 565 086 euros.

Résultat financier

Le résultat financier est une perte de 2 811 610 euros correspondant aux intérêts de comptes courants d'associés vis-à-vis de XpFibre.Co.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est un produit de 31 688 030 euros, composé de :

- Produits pour 10 687 612 euros essentiellement liés au protocole transactionnel de fin de contrat avec Circet et Eiffage, refacturés à Altice France, et leur contrepartie en charges exceptionnelles pour pour 10 707 024 euros.
- Une charge exceptionnelle de 5 089 227 euros relative à l'abandon de projets et mise au rebus de certains actifs FTTO.
- L'effet de l'ajustement de la provision pour perte à terminaison sur les projets de construction des DSP clientes génère une reprise nette de 38 948 201 euros.

Le résultat net de la Société est un bénéfice de 7 311 335 euros au 31 décembre 2022.

2.2 Bilan

Au 31 décembre 2022, le total net du bilan de la Société s'élève à 243 475 331 euros.

L'actif net immobilisé s'élève à 23 427 469 euros, dont :

- 7 657 469 euros d'immobilisations incorporelles composé essentiellement d'IRU ;

- 5 678 591 euros de constructions
- 7 684 550 euros d'installations techniques
- 740 197 euros d'autres immobilisations
- 1 297 305 euros d'immobilisations en cours
- 369 358 euros d'immobilisations financières (dépôts de garantie).

L'actif net circulant s'élève à 220 047 862 euros et se compose :

- De stocks d'équipements pour 4 896 679 euros et de stocks de prises non livrées aux DSP clientes pour 28 769 135 euros.
- D'avances payées aux fournisseurs d'immobilisations pour 61 029 euros ;
- De créances clients pour 132 238 950 euros, essentiellement des factures à établir, pour un montant de 113 868 253 euros, correspondant à la facturation des prises aux DSP clientes au titre de la construction 2022. Pour rappel, la comptabilisation des ventes aux DSP sous contrat CMO s'effectue pour 40% à la commande des prises pour le semestre à venir et pour le solde à la réception des prises construites par Altice France et non plus à l'avancement des travaux de construction ;
- De crédits de TVA d'un montant 28 559 467 euros, dont de la TVA sur les factures non parvenues pour 6 712 169 euros ;
- De 2 745 062 euros de charges constatées d'avance, contre 22 289 526 euros en 2021 suite à la modification des contrats de construction (le contrat de déploiement maintenance transforme l'activité de XpFibre.CVN de constructeur à revendeur de prises)
- De disponibilités pour 21 003 989 euros.

Après prise en compte de la perte de l'exercice de 7 311 335 euros, le solde des capitaux propres s'élève à (117 339 265) euros au 31 décembre 2022.

Les provisions s'élèvent à 51 460 093 euros, dont 51 246 143 euros pour le risque de perte sur contrats (perte à terminaison).

Les dettes s'élèvent à 309 171 387 euros et se composent principalement :

- de comptes courants créditeurs et des intérêts courus pour 178 826 317 euros vis-à-vis de XpFibre.CO ;
- de dettes fournisseurs et comptes rattachés pour 72 810 005 euros, composé essentiellement des factures à recevoir lié aux commandes de prises auprès d'Altice (58 683 075 euros) ;
- des dettes fiscales de 25 421 739 euros, principalement liées à la TVA sur les factures à émettre (17 815 508 euros) ;
- des dettes sur immobilisations et comptes rattachés de 26 015 697 euros ;
- de 387 950 euros de produits constatés d'avance.

2.3 Effectif

L'effectifs moyen temps plein (ETP) de la Société s'élève à 74 au cours de l'exercice écoulé.

2.4 Analyse des résultats, de la situation financière et de l'endettement

Le résultat d'exploitation de la Société s'élève à -21 565 086 euros.

Le résultat courant de la Société s'élève à -24 376 696 euros.

Les capitaux propres s'élèvent à -117 339 265 euros, incluant 4 544 584 euros de capital social, 47 205 euros de prime d'émission et 454 458 euros de réserve légale.

Au 31 décembre 2022, l'endettement net se compose de :

En milliers d'euros

Endettement financier à long terme	178 826 317
Endettement financier à court terme	
Trésorerie nette	- 21 003 989
Endettement net global	157 822 328

3. AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice d'un montant de 7 311 335 euros au poste « Report à nouveau ».

Le report à nouveau passerait ainsi d'un montant négatif de (129 696 847) euro à un montant négatif de (122 385 512) euros.

4. CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS A LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Par conséquent, l'associé unique, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, devra dans les quatre mois de la réunion de la présente décision décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

5. DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons que aucun dividende n'a été distribué au cours des précédents exercices.

6. DEPENSES SOMPTUAIRES ET NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les charges de l'exercice écoulé ne comportent pas des dépenses somptuaires non déductibles du résultat fiscal.

7. PRETS INTERENTREPRISE

La Société n'a pas consenti au cours de l'exercice de prêt inter-entreprises à des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant conformément à l'article L. 511-6 3bis du Code monétaire et financier.

8. INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Aucune injonction ou sanction pour pratiques anticoncurrentielle n'a été reçue sur l'exercice.

9. CONVENTIONS REGLEMENTEES

a) Conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2022

Aucune nouvelle convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice 2022.

b) Conventions réglementées qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2022

Aucune convention visée par l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice précédent.

10. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société ne détient pas de titres de participation.

11. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous informons de la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

a) Délais de paiement clients

Article D. 441 I, 1° du Code de Commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

en euros	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total
----------	--------------	---------------	---------------	---------------	-------

A - Tranches de retard de paiement

Nombre de factures concernées	N/A				N/A
Montant total des factures TTC	115 036 058	1 725 359	- 808 389	13 808 471	129 761 498
% du chiffre d'affaires de l'exercice	75,6%	1%	-1%	9,1%	85,3%

B - Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées

Nombre de factures exclues	N/A
Montant TTC	N/A

C - Délais de paiement de référence utilisés

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	DELAIS LEGAUX
--	---------------

b) Délais de paiement fournisseurs

Article D. 441 I, 1° du Code de Commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

en euros 1 à 30 jours 31 à 60 jours 61 à 90 jours 91 jours et + Total

A - Tranches de retard de paiement

Nombre de factures concernées	N/A				N/A
Montant total des factures TTC	- 52 208 775	- 267 438	333 808	- 6 562 768	- 58 705 172
% du montant des achats de l'exercice	80%	0%	-1%	10%	90%

B - Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées

Nombre de factures exclues	N/A
Montant TTC	N/A

C - Délais de paiement de référence utilisés

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	DELAIS LEGAUX
--	---------------

12. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la Société, divisé en 206 572 actions de 22 euros de valeur nominale, est détenu par :

Associé(s)	Actions
XpFibre.CO	206 572
Total	206 572

13. ADMINISTRATION, DIRECTION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**Mandats du Président :**

Le mandat du Président de la Société est confié à Lionel Recorbet pour une durée indéterminée conformément à l'article 12.1 des statuts de la Société.

14. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous indiquons que le mandat du Commissaire aux comptes n'est pas parvenu à son terme.

Le cabinet Deloitte et Associés, commissaire aux comptes titulaire, a été renouvelé dans le procès-verbal de l'associé unique du 30 juin 2020, pour une durée six années, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Après avoir entendu la lecture du rapport de votre Commissaire aux comptes, nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Lionel RECORBET
Le Président

XPFIBRE.CVN (EX COVAGE NETWORK)

5 AVENUE DE LA CRISTALLERIE

AVENUE DE LA CRISTALLERIE
92310 SEVRES

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

édité le 13/06/2023

Certifiés conformes par le représentant légal

DocuSigned by:

EF908CDCC0604E3...

M. Lionel Recorbet
Président

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 13/06/2023

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)							
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement		575 968	575 968				
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires							
Fonds commercial		895 399		895 399	0,37	895 399	0,55
Autres immobilisations incorporelles		16 516 125	9 754 055	6 762 070	2,78	6 644 195	4,06
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions		8 508 656	2 830 066	5 678 591	2,33	6 104 055	3,73
Installations techniques, matériel & outillage industriels		22 621 139	14 936 589	7 684 550	3,16	10 863 282	6,64
Autres immobilisations corporelles		1 085 458	345 261	740 197	0,30	440 994	0,27
Immobilisations en cours		1 297 305		1 297 305	0,53	5 784 480	3,54
Avances & acomptes						1 704 564	1,04
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières		369 358		369 358	0,15	369 358	0,23
TOTAL (I)		51 869 408	28 441 938	23 427 469	9,62	32 806 328	20,07
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements		3 573 925	238 258	3 335 667	1,37	4 843 198	2,96
En cours de production de biens		28 769 135		28 769 135	11,82		
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis		1 561 012		1 561 012	0,64	2 586 700	1,58
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes		61 029		61 029	0,03	28 186 778	17,24
Clients et comptes rattachés		132 285 063	46 113	132 238 950	54,31	48 451 542	29,64
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel		42 848		42 848	0,02	36 301	0,02
. Organismes sociaux		1 039 565		1 039 565	0,43	617 868	0,38
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		28 559 467		28 559 467	11,73	21 471 386	13,13
. Autres		691 139		691 139	0,28	1 140 070	0,70
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		21 003 989		21 003 989	8,63	1 054 548	0,65
Charges constatées d'avance		2 745 062		2 745 062	1,13	22 289 526	13,63
TOTAL (II)		220 332 232	284 371	220 047 862	90,38	130 677 918	79,93
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)							
Primes de remboursement des obligations (IV)							
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)							
TOTAL ACTIF (0 à V)		272 201 640	28 726 309	243 475 331	100,00	163 484 246	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 4 544 584)	4 544 584	1,87	4 544 584	2,78
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	47 205	0,02	47 205	0,03
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	454 458	0,19	454 458	0,28
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-129 696 847	-53,26	7 050 690	4,31
Résultat de l'exercice	7 311 335	3,00	-136 747 537	-83,64
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	-117 339 265	-48,18	-124 650 599	-76,24
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	51 460 093	21,14	91 408 294	55,91
Provisions pour charges	183 116	0,08	143 356	0,09
TOTAL (III)	51 643 209	21,21	91 551 650	56,00
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	178 826 317	73,45	41 377 711	25,31
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	1 282 156	0,53	460 099	0,28
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 810 005	29,90	102 968 318	62,98
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	885 703	0,36	2 317 349	1,42
. Organismes sociaux	754 003	0,31	634 616	0,39
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	23 609 860	9,70	12 507 242	7,65
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	172 173	0,07	79 151	0,05
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	26 015 697	10,69	12 203 784	7,46
Autres dettes	4 427 522	1,82	597 445	0,37
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	387 950	0,16	23 437 479	14,34
TOTAL (IV)	309 171 387	126,98	196 583 195	120,25
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	243 475 331	100,00	163 484 246	100,00

XPFIBRE.CVN (EX COVAGE NETWORKS)

Société par actions simplifiée

Immeuble Crisco Uno – 3-5-7 avenue de la Cristallerie

92310 Sèvres

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

XPFIBRE.CVN (EX COVAGE NETWORKS)

Société par actions simplifiée

Immeuble Crisco Uno – 3-5-7 avenue de la Cristallerie

92310 Sèvres

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'associé unique de la société XPFIBRE.CVN (EX COVAGE NETWORKS)

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société XPFIBRE.CVN (EX COVAGE NETWORKS) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 14 juin 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Hélène DE BIE